

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 24T 212

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de curage et nettoyage des réseaux pluviaux
Avenue du 8 mai 1945
A compter du 12/08/2024 jusqu'au 17/08/2024**

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **ORTEC 386 BD Henri Barnier – 13016 MARSEILLE** pour le compte de : **la METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **08 AOUT 2024**

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





24T212

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du **08 AOUT 2024**

LOCALISATION DE LA DEMANDE

AVENUE DU 8 MAI 1945

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...ORTEC

Adresse **386 BD Henri Barnier**
13016 MARSEILLE

Tél./FAX **04 96 15 19 19**

Mail **enzo.ferri@ortec.fr**

POUR LE COMPTE DE
La Métropole

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 12/08/2024 au 17/08/2024

Durée des travaux: 4 nuits

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Curage et nettoyage du réseau d'eaux pluviales
Travaux de nuits

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE SI BESOIN

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION

Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

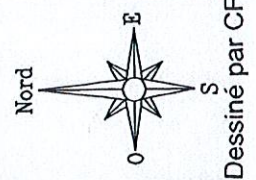
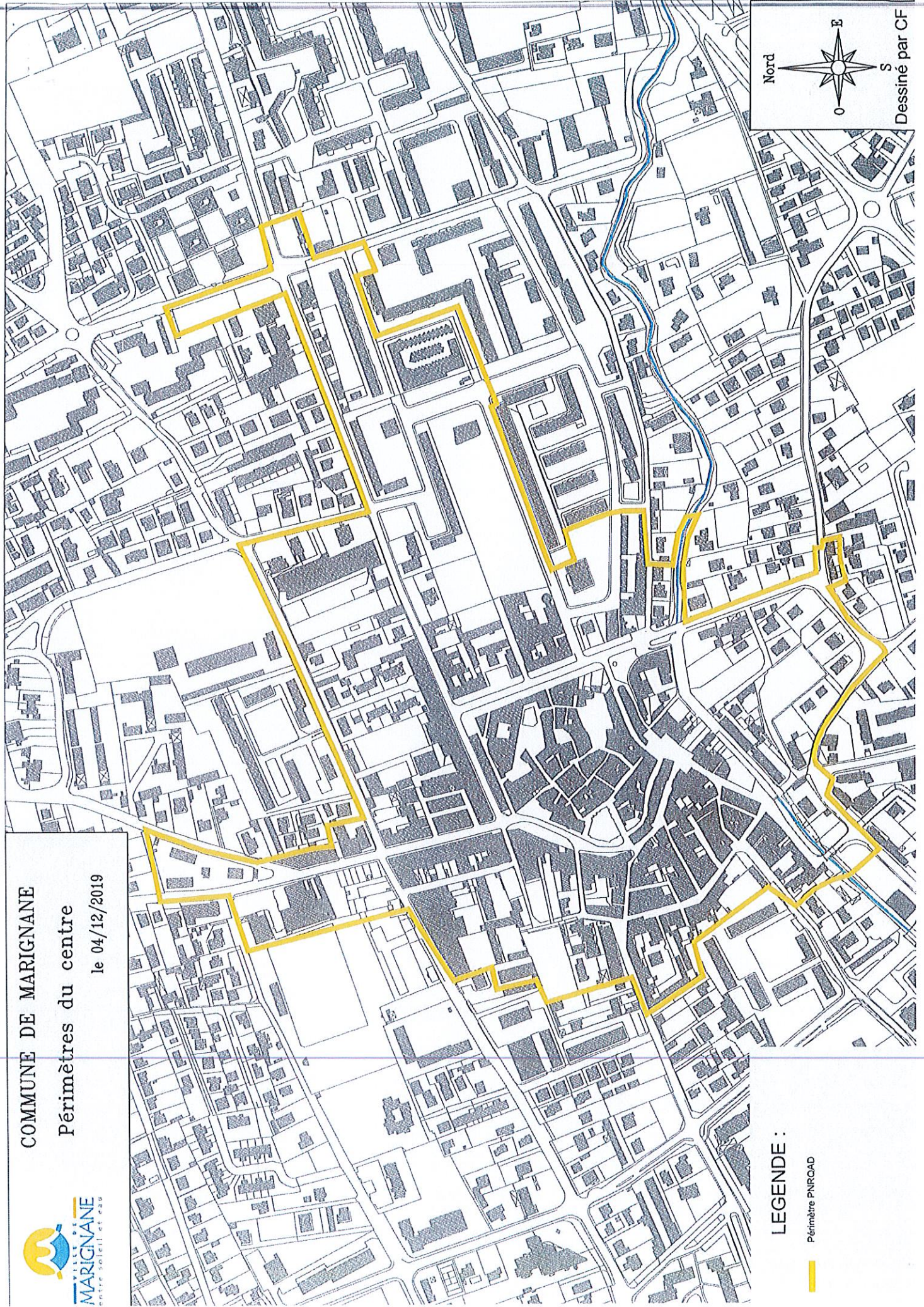
PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



Dessiné par CF

LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

